



LISTRAC-MÉDOC

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 2022-235

Le Maire de la Commune de **LISTRAC-MEDOC**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- **Remplacement de poteau sur accotement au niveau de la Route de Brach**
Par :
 - SOGETREL MARTILLAC DFS – 8 Chemin de la Canave – 33650 MARTILLAC
 - ORANGE UI SO – 8 Rue des Gamins – 33731 BORDEAUX CEDEX 9

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 27 Juin 2022 et pendant la durée des travaux (30 jours – 27 Juillet 2022), la circulation sera alternée dans la zone des travaux. L'alternance de la circulation sera réglée par des ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores mis en place par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 2 : La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier ;
Le stationnement dans la zone des travaux est interdit.

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir le **vendredi matin**.

ARTICLE 7 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,
Le 20 juin 2022

Le Maire,
Aurélie TEIXEIRA.

Par délégation du Maire,
Le D.G.S.
Stéphane VIAJEUR

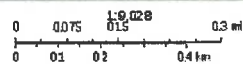




Coordonnées : <gmt:Polygon srsName="EPSG:4171"><gmt:exterior><gmt:LinearRing><gmt:posList srsDimension="2">>-0.81816 45.072489 -0.817734 45.072605 -0.81769 45.072836 -0.817597 45.072776 -0.818074 45.072423 -0.818074 45.072423 -0.818742 45.07205 -0.818792 45.072022 -0.818871 45.072092 -0.81816 45.072489</gmt:posList></gmt:LinearRing></gmt:exterior></gmt:Polygon>



June 8, 22



**Demande d'arrêt de police de la circulation**Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1
N° 14024*01**Gestionnaires des réseaux routiers****Le demandeur**Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise Nom : **DUHAU** Prénom : **CHARLOTTE**Dénomination : **SOGETREL MARTILLAC DFS** Représenté par :Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **8 CHEMIN DE LA CANAVE**Code postal **33650** Localité : **MARTILLAC** Pays : **FRANCE**Téléphone **0557961830** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :Courriel : **recepissedadictbl@sogetrel.fr****Si le bénéficiaire est différent du demandeur**Nom : **ORANGE UI SO** Prénom : **AUBISSE Philippe**Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **8 rue des Gamins**Code postal **33731** Localité : **BORDEAUX CEDEX 9** Pays : **FRANCE**Téléphone **0557974765** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :Courriel : **philippe.aubisse@orange.com****Localisation du site concerné par la demande**

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Route de Brach,**Code postal **33480** Localité : **Listrac-Médoc****Nature et date des travaux**Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :Description des travaux : **REPLACEMENT DE POTEAU SUR ACCOTEMENT**Date prévue de début des travaux : **27/06/2022** Durée des travaux (en jours calendaires) : **30****Réglementation souhaitée**Durée de la réglementation (en jours calendaires) **30** Date de début de réglementation **27/06/2022**Restriction sur section courante Restriction sur bretelles Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement **Restriction de chaussée :**Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenueSuppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : **30** km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **MARTILLAC**

Le : **08/06/2022**

Nom : **DUHAU** Prénom : **Charlotte** Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.81816 45.072489 -0.817734 45.072805 -0.81769 45.072838 -0.817597 45.072776 -0.818074 45.072423 -0.818074 45.072423 -0.818742 45.07205 -0.818792 45.072022 -0.818871 45.072092 -0.81816 45.072489</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>



Détail de l'appui n° 0158347

Général

ID appui :	A100583541	N° appui :	0158347	UI :	B2 - Aquitaine
Code INSEE / Commune :	33248 - LISTRAC MEDOC	Centre :	LIS - centre LIS	Propriétaire :	ORANGE
Code Rivoli / Voie :	055C - RTE BRACH	Zone :	002	Gestionnaire :	ORANGE
N° dans la voie :		Etat de l'appui :	06 - Garantie 6 ans		
Long. :	00°49'04.5360"O	Lat. :	45°04'21.2400"N		

Observations

, Anc. coord. : LAMB2E : long. 351575.09, lat. 2012980.86

Caractérisations

Support PC : -
Autre :
TCR - Tirage Coté Route

Environnements

Présence ligne électrique : -
Autre :
TER - Terre

Appui (s)

Type d'appui :	BM7 - BOIS MOISE HAUTEUR 7 M	Stratégique :	Oui		
1 : BS - Bois simple		Fin de garantie :	2028	Fournisseur :	
Fabriqué en :	1974	Déclassement :	-	Traitement :	-
Etat :	06 - Garantie 6 ans	Essence :	-		
N° de traçabilité :					
2 : BT - Bois tuteur		Fin de garantie :	2028	Fournisseur :	
Fabriqué en :	1974	Déclassement :	-	Traitement :	-
Etat :	06 - Garantie 6 ans	Essence :	-		
N° de traçabilité :					



June 8, 22

